

Des Prémontrés dont les abbayes sont situées hors du diocèse de Reims, peuvent se présenter aux ordres dans la métropole : religieux de Cuissy pour la branche réformée en 1765 et 1766, ou religieux de la commune observance : de Braine (1764-1765, 1771), de Saint-Martin de Laon (1767), de Prémontré (1774), de Chartreuse (1775), de Valsery en 1779 ⁴).

Au total, nous relevons 33 réformés, et 15 religieux de la commune observance en dix-huit années. Ces chiffres sont très nettement inférieurs à ceux que nous donneraient les registres des ordinations du diocèse de Laon pendant la même période, mais il ne faut pas s'en étonner, puisque les abbayes prémontrées situées dans l'ancien diocèse de Reims, étaient moins nombreuses et de moindre importance que celles qui étaient situées dans l'ancien diocèse de Laon ⁵).

Xavier LAVAGNE D'ORTIGUE.

Remaclus Lissor, ultimus abbas Vallis Dei (Lavaldieu).

Vallis Dei = Lavaldieu erat abbatia Praemonstratensis, fundata a. 1128, in parte septentrionali hodiernae Galliae sita (dép. : Ardenne). Finem habuit consequenter ad eventus perturbationis Gallicae dictae. Anno siquidem 1790 suppressa fuit. Inde ab anno 1766 abbas huius canoniae erat Remaclus Lissor. Non solummodo in vita propriae canoniae locum spectabilem obtinuit, eo quod talentis minime spernendis dotatus fuit ; simul cum ultimo abbate Praemonstratensi, l'Ecuy, quocum vinculis specialis amicitiae coniunctus erat, influxum non modicum exercuit in vitam Ordinis, speciatim in vitam Ordinis in Gallia illius temporis ; postea, perturbatione Gallica exorta, iterum saepe de ipso sermo fuit, Antea theoriis Febronii de directione Ecclesiae universae danda addictus, operisque Febronii abbreviator et interpres in lingua gallica fuerat. Tandem eleemosynarius Parisiis

⁴) Parmi les neuf séculiers qui se présentent pour la prêtise, avec deux religieux de Valsery, se trouve un neveu de l'archevêque de Reims : Charles-Maurice de Talleyrand Périgord, futur évêque d'Autun.

⁵) Pour la comparaison des chiffres généraux donnés ici pour les Prémontrés ordonnés à Reims, avec les indications concernant les séculiers ordonnés à la même époque, on pourra recourir à l'article récent de M.D. Julia, maintenant assistant à la Sorbonne : *Le Clergé paroissial du diocèse de Reims à la fin du 18^e siècle*, in : *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 13, 1966, pp. 195-216. On y trouvera, entre autres, un graphique des ordinations rémoises à la fin du 18^e siècle.

factus, post restitutum cultum catholicae religionis in Gallia, obiit Parisiis, 13 maii 1806. Atque sepultus fuit in abbazia quam antea, qua abbas, rexerat, Valle Dei. Ultimam functionem religiosam quam obierat erat functio eleemosynarii adiuncti instituti Parisiensis, Hôtel des Invalides dicti. Ideo in sepulcro huius abbatis hanc apposuerunt inscriptionem :

D.O.M.A. la mémoire de D. Remacle Lissoir, né à Bouillon le 12 février 1730. Dernier abbé de Laval-Dieu, Aumônier des Invalides. Sa charité fut aussi étendue que sa piété fut douce, et son savoir fut vaste et profond. Il décéda à Paris le 13 mai 1806. Au milieu de ces guerriers à qui il avait consacré le reste de ses jours.

De abbate Lissoir in plurimis scriptis iam sermo fuit. L. GOOVAERTS, *Écrivains, Artistes et Savants de l'Ordre de Prémontré*, t. I, Bruxellis, 1899, pp. 520-522, satis fuse de eo agit. De Lissoir plura habentur apud J.B. BOULLIOT, canonicum Vallis Dei († 30 augusti 1833), *Biographie Ardennaise*, Parisiis, 1830, t. II, pp. 106-116. R. TAVENEAU, *Le Jansénisme en Lorraine*, Parisiis, 1960, p. 709s., agit de theoriis iansenisticis Lissoir (Cf. *An. Praem.*, XLII, 1966, pp. 148-152). — Non raro in libro B. RAVARY, *Prémontré dans la tourmente révolutionnaire. La vie de J.B. l'Ecuy, dernier abbé général des Prémontrés en France*, Parisiis, 1955, sermo fit de Lissoir, potissimum relate ad ea quae egit in Capitulis nationalibus Ordinis in Gallia, altera medietate saeculi decimi octavi. — Recenter in *Annales de l'Est*, 5 s., XIX, 1967, pp. 29-50, examine plurium documentorum historicorum peracto, J. MARCHAL edidit : *Remacle Lissoir (1730-1806), prémontré fébronien, dernier abbé de Laval-Dieu*.

E quibus omnibus notitiae satis amplae de vita ac de operositate abbatis Lissoir praesto sunt. Quae hic summarie subiungimus.

Natus est Lissoir in municipio Bouillon, die 12 februarii 1730. Ipse cum duobus suis fratribus vitam religiosam elegit. Dum duo fratres sui Ordini S. Benedicti sese aggregaverant, et quidem in Saint-Vanne, ipse, postquam per aliquot tempus sese iuri civili dedere intenderat, anno 1749, professionem religiosam emisit in abbazia Vallis Dei=Lavaldieu. « Intelligent, studieux, énergique, il sut se faire très vite apprécier et remplit avec zèle et compétence les fonctions de directeur du noviciat, de professeur de théologie et en 1765, de prieur. Un an plus tard, le voici abbé (L. MARCHAL, *l.c.*, p. 32). Refert idem Marchal, p. 29, n. 1 : « Le procès-verbal de cette élection figure

aux Archives départementales de la Marne (dépôt de Reims) sous la cote G244, f° 277, enregistré XXVI des Insinuations ecclésiastiques. Gaston ROBERT en a publié le texte précédé d'un commentaire approprié dans la *Nouvelle Revue de Champagne et de Brie*, de l'année 1927. La bénédiction abbatiale fut donnée à Remacle Lissor le 11 mai 1766 (Arch. Marne G 240, f° 23). La prise de possession eut lieu le 19 mai (ib. G 244, f° 302).

Alter Remaclus Lissor, canonicus abbatae Praemonstratensis, in qua docuit s. Theologiam, erat nepos supradicti abbatis Vallis Dei. Lissor, canonicus abbatae Praemonstratensis, teste L. GOOVAERTS, *l.c.*, p. 520. « fut, dans le concile de 1797, nommé évêque de Samana San-Yago, dans l'île de Saint-Domingue. Toutefois cette nomination n'eut pas de suite ».

Abbatia Vallis Dei pertinebat ad monasteria Ordinis quae sese aggregaverant Reformationi introductae opera potissimum S. de Lairuelz (Cfr. E. DELCAMBRE, *Servais de Lairuelz et la réforme des Prémontrés*. Bibliotheca Analectorum Praemonstratensium. Fasc. 5. Averbode, 1964). Ex altera parte Vallis Dei nullatenus libera remansit a tendentiis sic dictis iansenisticis, quae tunc temporis plures asseclas in illis regionibus habebant. Insimul theoriae episcopi Hontheim seu Febronii de recto gubernio Ecclesiae catholicae dando apud non paucos adhaesionem obtinuerunt. In quibus theoriis evulgandis abbas Lissor non parum actuosus fuit. « Il était très ouvert aux courants intellectuels, le brassage des idées le séduisait et la vie claustrale ne l'empêchait nullement de participer à tout ce qui, à l'extérieur, sollicitait les esprits dans le domaine des spéculations théologiques, philosophiques, politiques et autres. L'année qui précéda son élection, il avait publié en deux volumes in-8°, des Observations sur le dictionnaire ecclésiastique et canonique portatif, qui furent insérées dans le *Journal encyclopédique*, de juillet 1765, t. V ». (L. MARCHAL, *l.c.*, p. 33).

Anno 1766, auctore Lissor, edita fuit interpretatio gallica, nonnihil abbreviata, operis Hontheim, seu Febronii, in quo iste theorias nonnihil miras immo subversivas protulit relate ad modum quo Ecclesias catholica regi deberet. Interpretationi isti gallicae Lissor quidem nomen suum non apposuit. Inscriptio libri ita sonat : *De l'état de l'Église et de la puissance légitime du Pontife Romain*, 2 t. Opus editum dicitur Wirceburgi, apud J. MULLER (Iuxta L. GOOVAERTS, *l.c.*, p. 521, opus realiter editum fuit apud Brasseur, Bouillon). Opus istud, non quidem directe in Ordine Praemonstra-

tensi, apud non paucos, potissimum in Lotharingia, propagator fuit theoriarium Febronii. « Il n'est pas davantage douteux que grâce à la diffusion de son ouvrage, Remacle Lissoir contribua pour une bonne part à répandre dans la région de l'Ardenne française où était implantée l'abbaye de Laval-Dieu les idées plus ou moins édulcorées de Hontheim, nombre d'esprits déjà imbus du gallicanisme foncier du clergé, et travaillés par des thèses presbytériennes de Richer ne pouvant que s'y montrer favorables » (L. Marchal, *l.c.*, p. 35). Coeterum eadem doctrina non modicum ab aliis Praemonstratensibus fota videtur, signanter ab illo qui postea abbas Praemonstratensis et caput Ordinis constituitur : l'Ecuy. Scribit B. RAVARY, *Prémontré dans la tourmente révolutionnaire. La vie de J.-B. l'Écuy*, p. 126 : « Sa solide formation théologique (de l'Ecuy) est garante qu'il ne négligea pas de la procurer à ses religieux. Mais, aussi, rien n'indique qu'il ait tenté de repenser l'enseignement qu'il avait reçu. La chose apparaîtrait d'autant plus regrettable quand on songe aux funestes conséquences des doctrines communément enseignées alors, toutes inspirées d'un même esprit. Joséphisme, Fébronianisme. Fébronius possède, dans le conseil de l'Ordre de Prémontré, un adepte résolu en la personne de l'Abbé de Laval-Dieu, Remacle Lissoir. Moins convaincu, l'Ecuy professe néanmoins les mêmes idées, qui sont enseignées au collège de la rue Hautefeuille (collège des Prémontrés à Paris). On en verra les conséquences tragiques ».

Abbas constitutus, Lissoir statim manifestavit se ad munus abbatiale plene idoneum esse. Recte bona abbatae suae administravit ; et plures administratione sua prudenti sibi devincire ipsi datum fuit.

Paulo post abbatias Ordinis invisere coepit. Qua occasione adivit abbatiam Sorethanam (Schussenried), in qua constructiones pulcherrimae recenter erectae erant et in qua artes speciali modo fovebantur. Cumque abbatia Vallis Dei organario orbatus esset, ab abbate Sorethano obtinuit ut canonicus Sorethanus, Hanser, qui magna fama gaudebat sub respectu artis organariae, in Vallem Dei tenderet. Hanser iste inde ab anno 1773 usque ad annum 1788 in hac ultima canonia sedem fixit. Hac ratione celebris musicus, Mehul, ad Vallem Dei accessit. Quod ita evenisse narrat MARCHAL, *l.c.*, p. 37. : « Le 22 juin 1763, était né à Givet, Etienne-Nicolas Méhul, dont les dispositions pour la musique étaient remarquables : à dix ans, il tenait avec talent l'orgue chez les récollets de la ville. Ses protecteurs ayant appris la présence de Hanser à Laval-Dieu obtinrent de l'abbé, en

1775, qu'il fut admis au nombre de ses commensaux. Ce séjour se révéla plein de fruit pour le jeune artiste. Le premier soin de son maître allemand fut de corriger ce qui pouvait être défectueux dans un apprentissage quelque peu improvisé. Puis il lui enseigna le contre-point, l'orgue, le piano, la composition, si bien qu'en quatre ans l'élève fit des progrès considérables et acquit des connaissances étendues en même temps qu'une pratique musicale de valeur. Il se plaisait tant à Laval-Dieu qu'il demanda son admission au noviciat mais divers obstacles s'opposèrent à ce projet et Lissor lui procura une place d'organiste à Paris qu'il occupa dès 1179 et pendant plusieurs années... Sa carrière était assurée, mais si brillante et si féconde qu'elle fut, il n'oublia jamais ses modestes débuts ni tout ce qu'il devait à l'abbaye de Laval-Dieu grâce à Remacle Lissor» (L. MARCHAL. *l.c.*, p. 38).

Praeterea specialem curam egit abbas Lissor de bibliotheca suae domus et de procurandis libris utilibus. « Ainsi, ita MARCHAL, *l.c.*, p. 38 s., au cours d'un voyage à Paris, l'abbé, en 1783, acheta pour 975 livres des volumes de toutes sortes, 36 cartes de géographie (39 livres), deux globes, deux sphères, un système solaire. Il a réglé de même l'abonnement au *Mercure de France*... Ces indications, fort précieuses, permettent de constater l'ouverture d'esprit qui présidait à tous ces choix pour fournir à la maison un aliment intellectuel varié et de qualité, sans que l'on puisse prétendre pour autant que la bibliothèque était à l'usage exclusif de l'abbaye ».

Interim Lissor aliud intentum in praxim deducere conatus est. Abbatia Vallis Dei non longe distabat a civitate Charleville, in qua sodales Societatis Iesu collegium iuventutis educandae direxerant. Lissor intendebat hoc collegium suae abbatae incorporare ac dirigere ; immo integram communitatem suam in illud collegium ac in illam civitatem transferre. Intentum istud tamen in executionem deducere ipsi datum non fuit.

Lissor Capitulis nationalibus Galliae Ordinis, quae, inde ab anno 1770, plus quam semel celebrata fuerunt, interfuit et membrum eminens fuit. Definitor constitutus est in Capitulo nationali 1770. Capitulum istud specialia pro Gallia Statuta revisioni submittere intendebat, abbatiasque Galliae iuxta novam divisionem Circariarum ordinare. Commissio sic dicta « des Réguliers », tunc in Gallia instituta sub ductu cardinalis Loménie de Brienne, religiosos, etiam Praemonstratenses Galliae, in hanc directionem movebat. Cfr. P. CHEVALIER, *Loménie de Brienne et l'Ordre monastique*, Parisiis, 1959-1960 ; et de

hoc opere J.B. VALVEKENS, O. Praem., *Praemonstratenses in Gallia versus aa. 1765-1789*, in *Anal. Praem.*, XXXIX, 1963, pp. 165-172.

Acta Capituli nationalis Praemonstratensium Galliae, anno 1770 celebrati, impressa extant, Soissons, 1770, B. RAVARY, *La vie de J.-B. L'Écuy*, pp. 62-61, compendium satis prolixum Actorum huius Capituli praebet. Lissor, abbas Vallis Dei et amicus l'Ecuy, qui postea abbas Praemonstratensis et abbas generalis Ordinis erit, ac secretarius Capituli nationalis anni 1770 constitutus est, inter definidores Capituli nationalis anni 1770 annumeratus est. In hoc Capitulo potissimum actum est de suppressione plurium domorum Ordinis, eo quod practice vita religiosa non amplius in illis existeret, propter defectum numericum canonicorum ad domos illas pertinentes. Ulterius fuse etiam actum est de statu abbatiarum quibus praeerant abbates commendatarii et utrum non melius esset in talibus abbatibus priores eligi a Conventu. In hoc Capitulo nationali Galliae, constitutus fuit Lissor visitator Circariae tunc erectae Campaniae : Champagne. Capitulo absoluto, varia itinera instituit in plura monasteria Ordinis.

Anno 1779, iterum celebratum fuit Capitulum nationale Praemonstratensium in Gallia. Acta et Decreta huius Capituli edita fuerunt anno 1770, apud Waroquier, Soissons. Ac B. RAVARY, *o.c.*, pp. 76-81, compendium satis prolixum huius Capituli nationalis praebet. Quamvis anno 1770 decisum fuisset singulis trienniis celebrare tale Capitulum nationale, usque ad annum 1779 Capitulum revera triennale celebratum non fuit. L. MARCHAL, *l.c.*, p. 43, scribit de hoc Capitulo : « Le Chapitre national de 1779, réuni au milieu de nouvelles agitations, est saisi, dès l'ouverture, d'un mémoire adressé aux prieurs des abbayes en commende de l'Ordre de Prémontré, actuellement à Prémontré. Il émanait d'un personnage remuant, qui s'est fait élire prieur d'une abbaye en commende et qui, non reconnu par l'abbé général, continue à entretenir une division regrettable. Dénoncé par Lissor, promoteur du Chapitre, le libellé fut soumis à l'examen des censeurs mais le temps manqua pour rendre la décision et en tant que visiteur de Champagne, l'abbé de Laval-Dieu fut chargé de poursuivre l'affaire ».

Prior de quo hic agitur, est ille qui electus fuerat ab abbazia S. Andreae Claromontensi, in commendam data. Per plures annos haec « electio » speciales difficultates afferet pro gubernie Ordinis.

In eodem Capitulo nationali Galliae, actum est de Breviario Ordinis revidendo pro Praemonstratensibus Galliae. Abbati Lissor hoc hegotium perficiendum commissum fuit. Non tantum Breviarum

Ordinis, sed libri liturgici in genere revisioni, iuxta ideas modernas, submitti deberent. Lissoir huic negotio perficiendo per annos laboravit. Anno 1786 tandem opus perfectum erat. Ratio iuxta quam Lissoir revisionem hanc concepit atque perfecit ita a B. RAVARY, *o.c.*, p. 122, exhibetur : « Ce bréviaire visait à rassembler ce qu'il y avait de meilleur dans les auteurs récemment édités : le psautier était distribué de façon à être entièrement récité dans le cours de la semaine ; les hymnes devaient, par le poli de la forme et la gravité du fond, rendre la majesté de la religion ; dans les répons, les deux testaments étaient mis en parallèle ; pour permettre aux clercs de remplir leur obligation de méditer les livres saints, l'Ecriture, dite occurrente, devait être lue en entier, chaque jour. Enfin, les légendes avaient été soigneusement expurgées, pour ne pas heurter la mentalité de ces temps, peut-être plus éclairés, mais où la foi était certainement plus rare et moins simple. Destiné à des Chanoines réguliers, le bréviaire était précédé, comme l'ancien, de textes empruntés aux conciles, mieux choisis pour rappeler les devoirs de la vie canoniale ». De opere perfecto ita iudicat eadem B. RAVARY, *o.c.*, p. 123 : « Ces réformes liturgiques sont généralement déplorables. C'est surtout le cas pour la musique. Toutes les anciennes mélodies furent ou sacrifiées ou modifiées. L'auteur de la biographie ardennaise, le Prémontré Boulliot, a cru devoir relever à l'avantage de son Abbé, Remacle Lissoir, qu'il composa lui-même l'air de l'Invitatoire : Venite exultemus de Matines. Il eût été probablement mieux inspiré, là comme ailleurs, de respecter davantage le passé. Aussi bien, ces beaux livres, à peine sortis des presses, allaient être la proie des révolutionnaires, à qui le procureur de l'Ordre devra demander grâce de les lui récupérer ».

Anno 1782, tertium celebratum fuit Capitulum Ordinis Nationale. Acta et Decreta huius Capituli edita fuerunt anno 1782, apud Waroquier, Soissons. Etiam in isto Capitulo, Lissoir promotor Capituli fuit proclamatus.

Anno 1785, quartum Capitulum nationale celebratum fuit. Cuius Acta et Decreta, anno 1785, impressa fuerunt Parisiis, apud Cl. Simon. Etiam in hoc Capitulo, Lissoir munus promotoris Capituli assumpsit.

Paulo post, anno scilicet 1787, Lissoir a rege rogatus fuit ut in senatu provinciali Metensi sedere vellet. Hac ratione in rebus politicis temporis plene immixtus erat. Ipsi, in his occupationibus, a permultis magna laus tributa fuit, ob dotes peculiares quas in eo

munere exhibebat. Mox vero coeperunt commotiones perturbationis Gallicae dictae regiones Galliae maxime turbare. Et, in iis conditionibus, Lissoir designatus fuit administrator provinciae Ardenae. Quamvis sub hoc respectu non alienus visus fuerit ab ordinationibus politicis a perturbatione Gallica introductis, religiosus remanere intendit et sic dictam saecularizationem a legibus Status oblatam energice abnegavit. Mox insuper iuramentum constitutionale pronuntiavit. Scribit L. MARCHAL, *l.c.*, p. 46 : « On peut être surpris par ces attitudes successives qui paraissent contradictoires et Mgr. Leflon qui les juge déconcertantes, constate par ailleurs, que le ralliement presque général du clergé à la Constitution civile est dû, pour une large part, à la profonde influence exercée sur lui par l'abbaye de Laval-Dieu ; les statistiques du serment attestent que le rayonnement de cette dernière atteint son maximum autour de Monthermé et diminue à la mesure que l'on remonte vers le nord ». « Lissoir est incontestablement la première personnalité ecclésiastique des Ardennes ; il jouit d'un tel crédit dans le département que ses compatriotes lui offrirent de l'élire évêque de Sedan. Mais il se déroba ».

Paulo post, anno 1791, ab episcopo constitutionali, parochus constituitur in Charleville ; quod munus conservat usque 10 octobris 1793. Non omnia tamen quae a gubernatoribus temporis proponuntur approbat, ita ut ad captivitatem deveniret. A qua liberatus fuit ineunte anno 1795. Deinde Parisios tendit ; in qua civitate collaborator fit foliorum periodicorum.

Anno 1797, eligitur ab incolis Ardenae ut membrum fiat Concilii nationalis. Ac a pluribus, anno 1797, uti candidatus proponitur pro episcopatu in Sedan. Quod a Lissoir non comprobatur. Ita ut alius quondam religiosus Vallis Dei, Monin dictus, consecratus fuerit episcopus in Sedan, die 22 iulii 1797. Concordato inter Sedem Apostolicam et gubernium Imperiale Galliae concluso, Lissoir constituitur eleemosynarius adiunctus « Hôtel des Invalides » ; et anno 1806, eleemosynarius primarius eiusdem instituti designatur. Moritur die 13 maii 1806.

Vitae eius curriculum ita paucis comprehendi potest, iuxta L. MARCHAL, *l.c.*, p. 48 : « Jusqu'en 1790 Remacle Lissoir, avec un zèle et une compétence indéniables, sert son abbaye de Laval-Dieu et l'Ordre des Prémontrés. Puis, avec des avances et des reculs, des reprises et des repentirs, il se frotte à l'Eglise constitutionnelle. Enfin le Concordat le réintègre dans le catholicisme et c'est nanti d'un poste officiel qu'il termine son existence dans des conditions hono-

rables». « Il fut victime à la fois des circonstances, de ses légitimes aspirations et de ses idées. Il n'était pas le seul dans ce cas et le clergé sur lequel il exerça une incontestable influence se trouva dans la même situation... La majorité massive qui, dans le clergé rural ardennais, se prononça pour la Constitution civile prouve surabondamment que la Révolution semblait lui apporter, conformément à ses espoirs et à ses conceptions idéologiques, ce qu'il attendait impatiemment et Lissoir lui-même ne pouvait qu'être entraîné par le mouvement. Mais il ne tarda pas à se rendre compte de l'erreur fondamentale qui affectait l'Eglise constitutionnelle et non seulement il refusa de s'engager plus avant dans son orbite mais il se retira et vécut à l'écart en attendant les temps meilleurs qui ne devaient pas tarder à venir. Si son élan réformateur le poussa peut-être assez loin, sa clairvoyance le sauva du plus grand péril » (*l.c.*, p. 49)

Iudicium istud fundamentaliter coincidit cum iudicio prolato iam a L. GOOVAERTS, *Écrivains, Artistes et Savants de l'Ordre de Prémontré*, t. I, Bruxelles, 1899, p. 521 : « Il donna pleinement dans la révolution... Si la vérité ne permet point de dissimuler ces faits, la justice veut aussi qu'on reconnaisse en lui un homme d'un véritable mérite et un prêtre charitable. Lissoir était le père des pauvres de son voisinage, et leur fournissait des secours ou du travail ; il visitait ceux qui étaient malades, leur faisait distribuer gratuitement des remèdes, et tous trouvaient dans l'abbaye de Laval-Dieu ce dont ils avaient besoin ».

J.B. VALVEKENS, O. Praem.

Willem van Rethy, premonstratenzer van Antwerpen, een onbekend wiskundige uit de XVI^e eeuw.

In 1960 publiceerde A. Smeur een bibliografisch overzicht van de nederlandse rekenboeken uit de XVI^e eeuw¹). Deze inventaris is niet alleen van belang voor hetgeen er op het gebied van de wiskunde in die tijd werd geschreven en gedoceerd, maar ook voor het biografisch onderzoek betreffende de wetenschapsmensen. Men treft er heel wat gegevens aan die men vaak elders tervergeefs zoekt. Zo verschaft de hogervermelde publicatie ons inlichtingen over Willem

¹) A. SMEUR, *De zestiende-eeuwse Nederlandse rekenboeken*, 's Gravenhage, 1960. Een aanvulling op deze inventaris werd door dezelfde auteur uitgegeven in : *Scientiarum historia*, IX, 1967, blz. 117-125.